



## COMMUNIQUE 01

### de la Commission Technique de Gestion et de Suivi de l'Aide de l'Etat à la Presse

Le Président de la Commission Technique de Gestion et de Suivi de l'Aide de l'Etat à la Presse porte à la connaissance des directeurs de sociétés de presse écrite, de sociétés de radio et de télévision commerciales privées, de radios communautaires, ainsi que les directeurs des sociétés de presse en ligne, en mode écrit ou audiovisuel, que le bénéfice de la subvention de l'Etat aux médias au titre de l'exercice 2021 est subordonné à une demande.

**Cet exercice court du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022.**

A cet effet, il invite les sociétés concernées à faire parvenir les dossiers complets de demande de l'aide de l'Etat à leur organe de presse, au secrétariat général de la HAAC, au plus tard le vendredi 17 juin 2022 à 15H30.

**Pour toutes les sociétés**, chaque dossier comprendra une lettre de demande précisant le nom de la société et l'identité de son responsable, le nom de l'organe de presse bénéficiaire et l'identité du directeur de publication, du directeur de la radio ou de la télévision.

- **Pour les sociétés de presse écrite**, la lettre de demande devra, en outre, préciser la périodicité et le tirage ;
- **Pour les sociétés de presse audiovisuelle**, les précisions complémentaires porteront sur la typologie de l'organe et la durée du temps d'antenne.

**Pour la presse en ligne**, ne sont concernées que les organes de presse déclarés à la HAAC ou ayant été autorisés par la HAAC avant le 1<sup>er</sup> mai 2021, diffusant en streaming ou renouvelant quotidiennement leur contenu.

Les organes de presse bénéficiaires doivent avoir été créés au moins douze (12) mois avant le 1<sup>er</sup> mai 2021, pour la presse écrite ou avoir émis sans interruption du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022 pour les radios et télévisions.

Les conditions particulières et les pièces à fournir pour chaque catégorie d'organes de presse sont à consulter sur le site internet de la HAAC [www.haactogo.tg](http://www.haactogo.tg).

Fait à Lomé le 03 juin 2022

Le Président

  
**Badjibassa BABAKA**

